

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2024

Convocation le 10/12/2024

Présents : ABRIC Bruno, BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, NEGRIER Olivier, PIERKOT Joanna, PORTALEZ Rémy, DESSALCES David, PIBAROT Jean-Claude,

Absents excusés: PIOCH Cédric, VAIRON Anne-Marie, WINTER Delphine, TRIAIRE Laurent,

Absent : LOISEAU Géraldine,

Procurations : M. PIOCH a donné procuration à M. BURTET

M. TRIAIRE a donné procuration à M. BOISSON

Mme VAIRON a donné procuration à Mme PIERKOT

Avant le début de la séance, des administrés présents ont posé des questions :

- Carrefour de Peyregrosse : les véhicules traversent le carrefour de Peyregrosse à vive allure, serait-il possible de trouver une solution pour les faire ralentir ? Le maire est conscient du problème et propose d'installer un radar fixe ou de chantier. Un adjoint propose de mettre un ralentisseur en 3D.
- Goudronnage de la route du Tilleul : le goudronnage est prévu et sera fait comme celui de la route de Cluny, mais il faut refaire avant un mur de soutènement de la route.
- Jeux enfants à Peyregrosse : une administrée demande si la Commune peut prévoir des jeux pour les enfants et s'ils peuvent utiliser les jeux de l'ancienne école maternelle de Peyregrosse ? Le Maire répond que des jeux seront à prévoir mais il ne souhaite pas que les enfants utilisent les jeux de l'école maternelle de Peyregrosse car ils sont vieux, plus aux normes et il serait responsable en cas d'accident.

M. le Maire donne lecture d'un mot en hommage au conseiller municipal Simon Barnard décédé en novembre.

Approbation du précédent compte rendu.

1-: Décisions modificatives

Monsieur le maire rappelle qu'en fin d'année il convient d'ajuster le budget si nécessaire.

Il propose d'effectuer une décision modificative par virements de crédits en augmentant l'article 6611 Intérêts d'emprunt et diminuer l'article 611 Contrat prestation de service d'un montant de 4510 euros.

La 2^{ème} décision modificative porte sur les charges du personnel, +7750€ à l'article 6411 et - 7750€ à l'article 611 Contrat prestation de service.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les deux décisions modificatives.

2- : Centre des Gestion du Gard (CDG30)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du centre de gestion pour la protection sociale complémentaire qui est obligatoire au 01/01/2026.

Le CDG va lancer une consultation, la mairie doit décider si elle souhaite participer à la convention de participation en santé afin d'obtenir un ratiion prix/prestations plus avantageux. Notre réponse n'engage nullement la Commune.

Le CDG lancera également prochainement une consultation pour l'assurance groupe couvrant les risques statutaires, pour cela il convient de donner mandat au centre de gestion pour lancer la procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat au 01/01/2026.

Les Conseillers acceptent de participer à la consultation protection santé complémentaire et à la consultation pour l'assurance statutaire.

Un autre courrier du Centre de Gestion est lu par M le Maire, il concerne l'adhésion à un service de médiation. Les Elus évoquent la possibilité d'y adhérer, à y réfléchir.

3- : Régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le sujet des primes a été abordé au dernier conseil municipal.

Il propose seulement d'actualiser les montants des primes.

Les conseillers à l'unanimité acceptent le régime indemnitaire proposé.

Un conseiller propose de faire un geste pour le départ à la retraite en juin 2022 de Roselyne L. ancienne employée des écoles, qui est partie sans une attention de la mairie. Le maire indique qu'il va y remédier.

4-: Ecole

Un conseiller évoque la cantine scolaire. Il indique qu'en début d'année les repas étaient corrects, mais actuellement ils sont passables.

Le maire propose de convoquer l'entreprise Molostoff pour faire le point en début d'année.

Le conseiller municipal indique également qu'il y a du pain mis à disposition aux enfants pour le goûter.

Une conseillère répond que c'est pour les enfants qui n'ont pas de goûter mais que tous les enfants peuvent se servir. Le maire indique qu'il verra avec les instituteurs et les agents.

Suite au conseil d'école, le conseiller évoque la possibilité d'installer des jeux dans la cour de l'école.

Il a fait des recherches sur les normes à respecter et les tarifs des jeux.

Il indique qu'il faut choisir des jeux de 3 à 12 ans pour que la mairie soit couverte et qu'il n'y ait pas de problème de responsabilité. Pour les jeux en hauteur il faut quelqu'un pour surveiller les élèves en permanence, ce qui n'est pas possible.

M. le Maire indique que les jeux sont onéreux et que le budget de la Commune est serrée. Un conseiller indique qu'il faut prévoir également une bordure et un sol adapté ce qui augmente le prix.

La discussion est animée, le maire indique que le débat sur les jeux est clos pour le moment.

5- : Colis de Noël

M. le Maire indique qu'il a demandé deux devis, il n'a eu qu'une réponse de Saveur d'Oc.

Il a commandé les colis pour pouvoir les distribuer avant la fin d'année.

Les colis sont arrivés et il propose aux conseillers de distribuer leur secteur et s'ils ne peuvent pas, les employés les distribueront.

6-: Pont de la Baraque

M. le Maire informe les conseillers que les travaux au pont de la Baraque avancent. L'entreprise travaille sur la grande voûte. L'entreprise sera en congés pendant les fêtes de fin d'année.

7- : Maison en partage

L'adjoint aux travaux fait le point sur les travaux du 1^{er} étage de la maison en partage.

Les entreprises avancent bien et se coordonnent entre elles.

La chape liquide est prévue début janvier.

M. le Maire indique qu'ENEDIS procédera au branchement le 22 janvier 2025.

8- : Château des Pauses

M. le maire informe les conseillers qu'il doit rencontrer, en présence du 1^{er} adjoint, la propriétaire, car la vente n'est toujours pas conclue.

Les acheteurs intéressés ne se sont pas manifestés depuis le refus du maire de rédiger une délibération pour modifier la carte communale en leur faveur.

La séance est levée à 19h30.